

**Commune de SILLY SUR NIED**8 rue de l'Ecole  
57530 SILLY SUR NIED**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République française

**Séance du 25 février 2016 à 19h30**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. Serge WOLLJUNG, Maire

**N° de délibération**

D2016-02-04

**Nombre de conseillers**

- En exercice 15
- Présents 11
- Absents exc. 4
- Absents 0
- Votants 15

**Date de convocation**

19 février 2016

**Objet****Achat de parcelles rue de l'Ecole****Date d'affichage**

7 mars 2016

**Etaient présents**

M. WOLLJUNG S.	M. POINSIGNON G.	Mme DAUMAIL M.
M. OLEKSIUK N.	Mme LUBNAU D.	Mme CAISSUTTI C.
Mme PIQUEMAL A.	M. GIRARD G.	M. MARTIN M.
M. MULLER J.-M.	M. FALLITO G.	

**Etaient excusés :**

Mme BOULANGE Rachel	Pouvoir à M. GIRARD Guy
M. MARION Julien	Pouvoir à M. FALLITO Giovanni
Mme MARTIGNON Sonia	Pouvoir à Mme DAUMAIL Martine
Mme PREVOT Nadège	Pouvoir à M. OLEKSIUK Nicolas

**Achat de parcelles rue de l'Ecole**

Vu le code de l'Urbanisme et notamment son article L110 qui prévoit que chaque collectivité publique est le gestionnaire du patrimoine commun ;

Vu le projet d'aménagement de la rue de l'école consistant à réaliser les opérations suivantes :

- Atelier municipal
- Parking, notamment pour le foyer socio-éducatif
- Voie reliant la rue de l'école à la rue du haut Buisson afin de désengorger et de sécuriser la circulation aux abords de la mairie, du foyer socio-éducatif et du groupe scolaire.

Vu la situation stratégique des parcelles cadastrées section 1 numéros 120, 121 et 298 situées entre la rue de l'Ecole et la rue du Haut Buisson, soit un terrain de 15,17 ares ;

Vu le prix de 88.000 € demandé par les propriétaires desdites parcelles ;

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :****Article 1 – D'AUTORISER** le maire à signer un compromis de vente avec les propriétaires des parcelles cadastrées section 1 numéros 120, 121 et 298 soit un terrain de 15,17 ares pour un montant total de 88.000 €,**Article 2 – D'AUTORISER** le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble,

Fait à Silly-sur-Nied, le 22 septembre 2015

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied



Signature et cachet Moselle